



ecole.myriade@cssc.gouv.qc.ca
sgarde.myriade@cssc.gouv.qc.ca
418 686-4679
<https://ecole-delamyriade.cssc.gouv.qc.ca/>



Un beau début d'année!

Les premières journées d'école sont déjà bien entamées et nous sommes heureux de vous dire que tout se déroule à merveille!

Les élèves et les adultes apprennent à se connaître, prennent leurs repères et commencent à créer de beaux liens. Une belle énergie et beaucoup de sourires sont au rendez-vous!

Nous sommes très heureux de ce beau début d'année et avons bien hâte de poursuivre cette nouvelle aventure avec vos enfants!

Annie Lestage, directrice

Erika Estrada, directrice adjointe

La Parenthèse

Code vestimentaire

Nous vous rappelons que l'école de la Myriade a un code vestimentaire que tous se doivent de respecter. Nous demandons votre collaboration afin de contribuer au respect de notre code





Système d'encadrement 2026-2027

L'école de la Myriade s'est dotée d'un système d'encadrement pour s'assurer de la sécurité de tous nos élèves. [Système d'encadrement](#)

Plan de lutte 2026-2027

Nous vous envoyons le lien pour connaître le [plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation](#) à l'école de la Myriade.

Température

Nous vous rappelons qu'il est important pour les élèves d'avoir des vêtements adaptés à la température: pluie, vent, froid, etc.

Les élèves sortent à l'extérieur aux récréations, sauf lors d'averses importantes de pluie.

Nous procédons à l'entrée des élèves le matin à partir de 8h05 et en après-midi à partir de 12 h 50. Si votre enfant est marcheur et qu'il arrive avant, il n'y aura pas de surveillance dans la cour avant 8h le matin et 12h45 le midi.

Montre intelligente, lunettes intelligentes et téléphone cellulaire

Nous vous rappelons que les accessoires électroniques (montre intelligente, lunettes intelligentes, téléphone, etc.) sont interdits à l'école (même dans le sac d'école!).



Épipen

Pour les élèves avec une allergie sévère, n'oubliez pas d'apporter l'Épipen au secrétariat.

Médicaments

Il est interdit de mettre un médicament dans le sac d'école de votre enfant pour la sécurité des autres élèves (ex. : allergie). Vous devez remplir un formulaire d'autorisation de distribuer un médicament qui se trouve au secrétariat. L'étiquette de la pharmacie doit être collée sur le contenant.



Maladies infectieuses

Il est très important que les parents avisent le secrétariat si son enfant a une maladie infectieuse (gastro entérite, streptocoque, pédiculose (poux), oxyurose (vers), etc. Une lettre sera envoyée aux parents (prénom enfant confidentiel).

Absences pour voyage, sports et loisirs familiaux

Les absences pour voyage, sport ou loisirs familiaux ne sont pas considérées par l'école comme des absences pour cause de force majeure comme le seraient une maladie et le décès d'un proche, par exemple. Cependant, si un élève doit s'absenter pour partir en voyage, pour le sport ou des loisirs familiaux durant des jours de classe, les parents doivent éviter certaines périodes de l'année.



Comme l'enseignement en classe peut varier d'une journée à l'autre tant au niveau des apprentissages que des évaluations, il est difficile pour l'enseignant de fournir à l'avance les éléments précis qui seront enseignés et évalués. De surcroît, l'enseignant ne peut prendre du temps supplémentaire pour préparer un enseignement différencié pour tous les élèves qui s'absentent pour ces mêmes motifs. De plus, l'enseignant n'est pas tenu d'offrir de la récupération supplémentaire à la suite de ce type d'absence.

En ce qui concerne les évaluations, elles ne sont pas systématiquement reprises. Il est important de souligner que puisque certaines d'entre elles demandent la supervision de l'enseignant, il est généralement impossible de les faire reprendre. À ce moment, la note qui sera attribuée au bulletin sera établie en fonction des résultats des travaux et des autres évaluations réalisés en cours d'étape.

Épreuves ministérielles de 4e et 6e année primaire (épreuves obligatoires)

Pour les examens du ministère, il n'y a pas de reprise possible. Seuls certains motifs d'absence sont reconnus et n'entraînent pas de pénalité : une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès ou le mariage d'un proche parent, une convocation d'un tribunal ou la participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études du ministère. DANS LES AUTRES CAS, COMME UN VOYAGE FAMILIAL, LE RÉSULTAT DE L'ÉLÈVE À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DEVRAIT CORRESPONDRE À 0%.

EXTRAIT DE L'INFO-SANCTION 23-24-24



Exercice d'évacuation en cas d'incendie

C'est au mois de septembre que nous faisons un exercice d'évacuation en cas d'incendie. Nous ne divulguons pas la date, car on doit garder l'effet « d'imprévisibilité ». Il est libre à vous d'informer votre enfant ou non de cet exercice.

Photo scolaire

La prise de photo scolaire aura lieu les 28, 29 et 30 septembre. Un horaire détaillé vous sera remis.

Lundi 30 septembre : Déclaration d'inscription obligatoire

Tous les élèves de l'école doivent être présents pour la déclaration de la clientèle scolaire du **mercredi 30 septembre**. Il est donc important que votre enfant soit présent à la prise des présences à 8 h 10 ou à 12 h 55. Si votre enfant était absent, vous devrez remplir une attestation de déclaration individuelle au secrétariat. Pour toute question, veuillez communiquer avec le secrétariat.

RAPPEL - Facture à payer

Pour les élèves de 1^{re} à 6^e année, vous retrouverez la facture à payer de votre enfant sur Mozaïk-Portail (portail-parents).

Pour les parents des élèves du préscolaire, vous pourrez vous inscrire au portail-parents et ainsi accéder à la facture scolaire de votre enfant, aux bulletins scolaires et aussi pour déclarer une absence. <https://portailparents.ca>

Dans le portail-parents, dans la section code permanent, vous devez entrer le numéro de fiche qui se trouve sur la confirmation d'inscription de votre enfant.

Il est important de payer la facture scolaire avant le lundi 30 septembre.

Page Facebook

Nous vous invitons à vous abonner à notre page Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/EcoleprimairedelaMyriade/>

Nos activités y sont présentées!



Triple P

Pour connaître l'horaire des conférences Triple P 2026-2027 (Pratiques parentales positives), veuillez consulter ce [lien](#).

Congés à venir

Lundi 7 septembre : Fête du travail

Vendredi 18 septembre : Journée pédagogique*

Lundi 5 octobre : Journée pédagogique*

Lundi 12 octobre : Congé de l'Action de grâce

*Lors des journées pédagogiques, le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits.

Parents bénévoles à l'école de la Myriade - Aidants scolaires

Cette année, nous nous affilions avec l'organisme **Aidants scolaires** pour mieux centraliser nos besoins de bénévolat à notre école. Comme chaque année, nous avons besoin de vous pour poursuivre notre mission éducative!

Ce sera via cette plateforme que nous vous solliciterons.

Inscrivez-vous sur le site: www.aidantscolaires.com ou envoyez un courriel à info@aidantsscolaires.com





IGA Convivio - Soutenez notre école!

Lors de vos visites aux coopératives CONVIVIO, soutenez notre école par vos achats !

NON-MEMBRE : Donner notre numéro d'organisme accrédité lors de chaque achat, soit le # 500 665

Valide chez Convivio IGA Extra Val-Bélair, Chauveau et Loretteville.

CONVIVIO... Une coop qui porte fruit!